



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
3 septembre 2024  
Français  
Original : anglais

---

### Lettre datée du 30 août 2024 adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous informer que votre lettre du 21 août 2024 ([S/2024/648](#)), dans laquelle vous avez recommandé que le mandat du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (BRENUAC) soit prorogé de trois ans et soumis un projet de mandat pour la période 2024-2027, a été portée à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

Les membres du Conseil souscrivent à la recommandation formulée dans votre lettre, tendant à proroger le mandat du BRENUAC, tel qu'il est présenté dans l'annexe de la présente lettre, pour une période supplémentaire de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2027.

Le Président du Conseil de sécurité  
(Signé) Michael Imran **Kanu**



## Annexe

### **Projet de mandat du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale pour la période 2024-2027**

#### **Objectif 1**

**Suivre l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité en Afrique centrale et mener des missions de bons offices au nom du Secrétaire général en vue de prévenir et de résoudre les conflits, d'aider à pérenniser la paix et de conseiller le Secrétaire général et les entités des Nations Unies présentes dans la région sur les questions relatives à la pérennisation de la paix en Afrique centrale**

- a) Mener des missions de bons offices au nom du Secrétaire général en vue de prévenir et de résoudre les conflits, en particulier dans les pays en proie à une crise électorale ou institutionnelle ou à un conflit violent ;
- b) Analyser régulièrement, à des fins d'alerte rapide, la situation dans les pays de la sous-région et la conjoncture régionale, en prenant en compte les questions de genre, et en rendre compte ;
- c) Élaborer, en concertation avec les États Membres, les partenaires régionaux, les réseaux de la société civile et les populations locales, y compris les femmes et les jeunes, des stratégies intégrées pour soutenir les efforts nationaux visant à pérenniser la paix et à prévenir les conflits dans la région, et mobiliser le soutien de la communauté internationale et de la région en faveur de ces stratégies.

#### **Objectif 2**

**Renforcer les capacités sous-régionales pour la prévention des conflits et la médiation dans les pays de la sous-région, en prêtant dûment attention aux principes posés dans la Charte des Nations Unies, y compris les droits humains et les questions de genre**

- a) Renforcer les capacités des acteurs sous-régionaux, en particulier la Communauté économique et des États de l'Afrique centrale (CEEAC), en matière de prévention des conflits, de médiation et de consolidation de la paix, ainsi que de promotion des droits humains et des processus de paix et de démocratisation inclusive ;
- b) Faire office de secrétariat du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale et aider les États à appliquer les recommandations du Comité, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale ;
- c) Établir des partenariats avec la société civile, y compris les associations de femmes et de jeunes, et soutenir les réseaux de la société civile de la sous-région, en particulier la Coalition des organisations de la société civile pour la paix et la prévention des conflits en Afrique centrale ;
- d) Coopérer avec les organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux, en particulier l'Union africaine, la CEEAC, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, la Commission du bassin du lac Tchad, la Commission du golfe de Guinée, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et d'autres partenaires clefs et les aider, selon qu'il conviendra, à promouvoir et consolider la paix, la sécurité et la stabilité et à remédier aux causes profondes des conflits en Afrique centrale, ainsi qu'à renforcer leurs capacités.

**Objectif 3****Soutenir et renforcer l'action menée par l'Organisation des Nations Unies dans la sous-région ainsi que les initiatives régionales et sous-régionales sur la paix et la sécurité, y compris les aspects touchant aux droits humains et au genre**

a) Promouvoir, appuyer et défendre l'action menée par l'Organisation des Nations Unies et les mesures prises aux niveaux régional et sous-régional pour contrer les effets des menaces persistantes et nouvelles pesant sur la paix et la sécurité, notamment celles liées à la présence constante de groupes armés comme l'Armée de résistance du Seigneur dans la sous-région et de groupes terroristes dans la région du bassin du lac Tchad et du Sahel, à l'insécurité maritime dans le golfe de Guinée, à la prolifération des armes légères et de petit calibre, aux effets néfastes des changements climatiques, à la pauvreté énergétique, aux changements écologiques et aux catastrophes naturelles, au trafic de ressources naturelles et d'espèces sauvages et aux rapports entre agriculteurs et éleveurs, ainsi que face à d'autres menaces transfrontières comme les questions touchant la transhumance et à la dimension régionale des crises de sécurité que connaissent certains États de la sous-région ;

b) Promouvoir et soutenir, selon qu'il conviendra, l'action menée aux niveaux régional et sous-régional pour s'attaquer aux causes profondes des déplacements forcés et trouver des solutions à ce phénomène ;

c) Mobiliser au niveau sous-régional un soutien en faveur du processus de paix en République centrafricaine, en étroite coopération avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine ;

d) Promouvoir la bonne gouvernance, le respect de l'état de droit, les droits humains et la prise en compte systématique des questions de genre dans les initiatives de prévention, de gestion et de résolution des conflits en Afrique centrale.

**Objectif 4****Renforcer la cohérence et la coordination des activités que mènent les entités des Nations Unies dans la sous-région en faveur de la paix et de la sécurité**

a) Accroître les échanges et la collaboration entre les entités des Nations Unies et leurs initiatives conjointes en Afrique centrale, étant entendu que les tâches doivent être clairement réparties entre le BRENUAC et les autres entités des Nations Unies présentes dans la sous-région ;

b) Renforcer les relations de partenariat avec les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies, ainsi qu'avec le Bureau de la coordination des activités de développement, afin de favoriser plus encore les initiatives transfrontières ;

c) Appuyer les équipes de pays des Nations Unies en aidant à la prévention des conflits structurels au niveau des pays, notamment en contribuant à l'établissement des bilans communs de pays, des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et des stratégies de pérennisation de la paix ;

d) Améliorer la collaboration et la coordination avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel afin de renforcer l'action menée par les entités des Nations Unies, la région et la communauté internationale pour remédier aux problèmes transversaux et transfrontaliers susceptibles de compromettre la paix et la sécurité ;

e) Plaider en faveur des priorités définies par les entités des Nations Unies présentes dans la sous-région, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des objectifs de développement durable, et aider à maximiser le rôle de l'Union africaine, de la CEEAC et d'autres acteurs régionaux à cet effet.

---